

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2007**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT,
LAVENAC, LE BORGNE, THIBERGE, VACCARO, VAUCLAIR.
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE, LE
BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE, RICHET,
SACRÉ.

Absents : Mme Sylvie LEROY/THOMAS (*pouvoir à Mme HAMEL/BRUN*) M. LEROUX
(*pouvoir à Mme LA VENAC*) M. OZENNE (*pouvoir à M.LECONTE*)

Secrétaire : Mme VACCARO

La séance est ouverte à 20 h sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui, après avoir donné connaissance des absences et des pouvoirs, salue Madame AUVRAY, Percepteur-Receiveur de la commune, et la remercie pour sa présence à cette séance au cours de laquelle le budget 2007 sera voté. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 MARS 2006

Ce document, qui ne fait l'objet d'aucune observation, est adopté par **20 voix pour et 5 abstentions** (*celles des Élus de l'opposition*).

II - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2006

Compte administratif 2006 :

Pierre ESTRADE présente et commente ce document qui fait état du déroulement du budget 2006 sans difficulté particulière et qui permet de dégager un excédent de fonctionnement supérieur aux prévisions : 345 K€ au lieu de 243 K€ prévus. De même, en investissement, plusieurs chantiers ont pris du retard et ne seront terminés qu'au cours du 1^{er} trimestre 2007, ce qui engendre un excédent d'environ 142 K€. Il répond ensuite aux questions qui lui sont posées.

20 h 15 - Arrivée de Valérie LAMORT.

Après que Mme AUVRAY ait donné des informations sur l'affectation des résultats, le Maire se retire et confie la présidence de cette partie de la réunion au cours de laquelle sera approuvé le compte administratif 2006 à Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint, qui, après avoir indiqué que ce document est en tout point semblable au compte de gestion 2006 présenté par le receveur municipal, soumet le compte administratif 2006 à l'approbation du Conseil Municipal qui approuve ce document à l'**unanimité**.

Compte de gestion 2006

Le Maire reprend la présidence de la séance et soumet ce document élaboré par les services du percepteur municipal. Après l'avoir examiné et constaté qu'il est identique au compte administratif du même exercice, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2006.

III - AFFECTATION DU RESULTAT 2006 IV - VOTE DU BUDGET 2006

Affectation du résultat 2006

Considérant le compte administratif 2006, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'affecter, à l'investissement du budget 2007, le résultat 2006 d'un montant de 345 080 €.

Vote du budget 2007

Le Maire présente le projet de budget 2007, déjà examiné en Commission des Finances, et rappelle qu'il a été élaboré selon les critères suivants :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement en dépit des augmentations diverses qui nous sont imposées (*hausse du coût des énergies, revalorisation de certaines catégories des agents territoriaux, etc...*), 4. volonté de dégager un excédent de fonctionnement significatif afin de concrétiser notre volonté d'une forte politique d'investissements,
- poursuite du désendettement de la commune (*de 4,45 M€ en 2002, nous passons à 3,58 M€ en 2007*), 4> volonté de contenir la pression fiscale et, grâce à l'augmentation des bases consécutive au développement important de nos zones d'activités, cette proposition de budget ne comporte pas d'augmentation des taux d'imposition,
- développement de 3 projets d'urbanisme qui, sans charge pour la commune, abondera de 82 logements supplémentaires l'offre d'habitat dans la commune (*et, par voie de conséquence, dans l'agglomération caennaise*) et apportera les recettes fiscales correspondantes.

Il détaille les propositions d'investissements et de travaux les plus importantes qui, d'ailleurs, figurent dans la note adressée à chaque Conseiller Municipal à l'appui de la convocation à la présente réunion :

- 5^{ème} et dernière tranche de rénovation des écoles (*environ 80 000 €*),
- 2^{ème} tranche de rénovation du gymnase (*environ 145 000 €*),
- 2^{ème} tranche d'effacement des réseaux rue du Général Leclerc et rue du Colombier (*environ 145 000 €, réalisée via le syndicat départemental d'électrification et d'équipement du Calvados - SDEC*),
- 1^{ère} tranche de rénovation du centre socioculturel (*environ 31 000 €*), 4 réfection totale d'un court de tennis extérieur (*environ 40 000 €*), 4 2^{ème} et dernière tranche du système anti-condensation à la halle de sports (*environ 23000€*), 4 1^{ère} tranche de renforcement des installations de lutte contre l'incendie aux abords du centre équestre (*environ 55 000 €*), 4. réfection de la toiture de l'église (*environ 70 000 €*).

Ce programme s'élève à 900 000 €. S'y ajouteront des travaux estimés à environ 100 000 € réalisés par la communauté d'agglomération pour l'aménagement d'une passerelle sur le Petit-Odon et par le Département dans le terrain situé avenue des Canadiens entre le parc de l'Odon (*dont il sera le prolongement*) et la zone urbanisée.

20 h 35 - Arrivée de Marcel ALLAI N.

Philippe BRIARD, Maire-Adjoint chargé des Sports, met en évidence les actions dégagées par ce projet de budget en faveur du sport dans la commune que sont, entre autres, la poursuite de la rénovation du gymnase, la réfection d'un court de tennis extérieur, la dernière tranche d'installation du système de lutte contre la condensation à la halle de sports, la rénovation de la piste d'athlétisme et divers autres travaux dans les installations sportives, et qui représentent au total le quart du budget d'investissement.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, Présidente de l'AGACCSBO, fait part de sa satisfaction quant à ce projet de budget. Elle souligne la constante progression au fil des années du soutien financier qu'apporte la commune tant pour :

- le centre socioculturel dont la réfection du ravalement, dont il a bien besoin, est programmée pour cette année, après avoir bénéficié précédemment de travaux de peintures intérieures, avoir été équipé d'une douche, d'une porte d'entrée sécurisée et dont la toiture aura été dotée d'une étanchéité,
- le secteur animation dont l'équipe a été confortée par la pérennisation des emplois jeunes et qui a pu améliorer les conditions d'accueil des enfants dans le cadre du Contrat Temps Libres signé par la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- le Domaine de la Baronnie dont le fonctionnement est largement facilité par les nombreux travaux d'amélioration qui y sont régulièrement effectués. L'an dernier, le 1^{er} étage du Manoir a été équipé de rideaux et cette année il en est prévu pour le rez-de-chaussée, ce qu'elle apprécie particulièrement.

Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, constate que ce budget 2007 permettra de finaliser la rénovation des écoles. Elle souligne que, depuis 2002, près de 640 000 € auront ainsi été investis pour les écoles et le restaurant scolaire.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement :

- constate l'augmentation des bases physiques des taxes d'imposition qui est due à la réalisation de nos zones d'activités, fruit du travail des mandats précédents et du mandat en cours. Ces bases acquises sont très positives pour notre budget 2007 et pour les budgets futurs, 4 apprécie le programme pluriannuel d'effacement des réseaux dont la 2^{ème} tranche est programmée pour 2007. En terme d'environnement, c'est une amélioration du cadre de vie pour tous nos concitoyens, 4> note avec intérêt le renforcement du réseau destiné à la défense incendie pour desservir le centre hippique qui, en période de stockage important de paille, est vulnérable, 4 rappelle que la passerelle à construire sur le Petit-Odon sera financée par Caen la Mer. Cet équipement complétera le chantier jeunes des années précédentes dont le thème était de débroussailler un sentier débouchant sur cette rivière jusqu'alors infranchissable, 4 souligne l'intérêt qu'il y a à aménager, via la communauté d'agglomération, le terrain de l'avenue des Canadiens acquis par le Département. Cette initiative assure une continuité harmonieuse du Parc de l'Odon.

Jean LEMARIÉ, au nom des Élus de l'opposition, exprime son sentiment sur le projet de budget, de gestion courante à son sens, proposé ce soir qui constitue une continuité dans le prolongement des années précédentes. Seuls 2 points positifs peuvent être mentionnés :

- l'augmentation des investissements qui permettra de poursuivre la remise à niveau du patrimoine communal qui en avait bien besoin, 4 la reconduction en 2007 des taux d'imposition 2006. Il souligne toutefois que, depuis 2001, l'impôt foncier a augmenté en moyenne de 33 % et celui de la taxe d'habitation de 25 % c'est beaucoup pour les Brettevillais, donc s'il n'y pas d'augmentation en 2007 c'est tant mieux.

Il indique toutefois le désaccord profond des Élus de l'opposition sur plusieurs points :

- absence de projets nouveaux alors qu'une réflexion sur la construction d'une salle des fêtes louée à un prix abordable pour 80 à 150 personnes aurait été opportune,
- politique culturelle à la Baronnie contestable puisqu'elle programme seulement 2 spectacles en 2007, ce qui n'est pas favorable à la fidélisation d'un public,
- politique d'urbanisation dans la commune sans ambition et manquant de volontarisme même si 35 logements seront construits au 132, route de Bretagne. Depuis 18 mois que les études sur la future ZAC ont été confiées à Caen la Mer, rien de concret n'a été présenté au Conseil Municipal. Depuis 7 ans, aucun lotissement d'une certaine importance n'a été réalisé alors que beaucoup de jeunes couples souhaitent s'installer dans la commune. Ce dossier évolue de façon beaucoup trop lente.

Toutes ces raisons font que les Élus de l'opposition ne voteront pas ce budget. Daniel LE BLASTIER rebondit sur ces propos :

- lorsque Jean LEMARIÉ évoque une augmentation moyenne de 33 %, ou de 25, ce qui est inexact, 4. s'agissant de la salle des fêtes, une réflexion est menée depuis longtemps mais n'est pas encore aboutie, c'est pourquoi le Conseil Municipal n'a pas été saisi de ce dossier, 4. pourquoi affirmer :
 - qu'il n'y a pas prévision de travaux nouveaux alors que le budget 2007 propose, entre autres, des travaux de lutte contre l'incendie pour 57 000 €, ce qui n'est pas négligeable,
 - qu'il y a absence de politique d'urbanisation alors que les études préalables à la création du ZAC sur le plateau Nord de la commune sont lancées depuis 18 mois. Il précise à ce propos que le 28 mars prochain est programmée une nouvelle réunion de la commission Habitat de Caen la Mer et que le Maire a déjà annoncé au Conseil Municipal lors d'une précédente réunion qu'il aura à se prononcer à ce sujet avant l'été?

Pierre ESTRADÉ se met à la disposition de Jean LEMARIÉ pour lui apporter la preuve qu'il se trompe lorsqu'il

affirme que l'impôt foncier a augmenté de 33 % et la taxe d'habitation de 25 % en 6 ans alors que l'augmentation de ces taux d'imposition par la commune durant cette période a été identique. En ce qui concerne la construction de nouveaux logements, il rappelle que 82 seront construits et non 35 car, pour la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher en 42 logements, même s'ils émanent d'une initiative privée, la commune s'est fortement impliquée en organisant ou provoquant des réunions de concertation afin que le projet aboutisse. Quant aux 5 autres prévus au 52 A, route de Bretagne, ils seront construits par Caen Habitat et intégreront le parc des logements sociaux. S'agissant des projets nouveaux, il faut inclure la 2^{ème} tranche d'effacement des réseaux, la réfection d'un court de tennis extérieur, la dernière tranche de travaux pour compléter le système de lutte contre le phénomène de condensation à la halle de sports et le confortement de la défense incendie chemin du Bas Manoir.

Enfin, notre projet d'urbanisation du plateau Nord de la Commune suit son cours normalement car nous sommes tenus par les délais administratifs à respecter entre le moment où nous avons décidé, en octobre 2005, de confier les études préalables à la communauté d'agglomération, ceux nécessaires à la procédure d'appel d'offres diligentée cette structure pour choisir le cabinet chargé de ces études, le temps imparti à ce cabinet pour travailler sur cette mission, les multiples réunions auxquelles nous avons participé et celui nécessaire à l'aboutissement d'un projet cohérent et mûrement réfléchi. Pour envisager l'avenir de notre commune, 18 mois ne sont pas de trop ! C'est ainsi que le 25 avril prochain, à 20 h 30, est programmée une réunion de travail de l'ensemble des Conseillers Municipaux au cours de laquelle les représentants de Caen la Mer et le Cabinet investi de cette mission présenteront le résultat de leurs études sur les 37 ha zadas. Ensuite, après un nécessaire délai de réflexion et avant l'été, le Conseil Municipal se réunira spécialement à ce sujet et décidera alors du devenir de notre commune soit en confiant la suite des opérations à Caen la Mer soit en reprenant le dossier à son compte.

Daniel LE BLASTIER rappelle que le Conseil Municipal est sollicité, en ce moment précis, pour voter le budget 2007 et non pour évoquer la politique d'urbanisation.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, signale son intention de voter le budget 2007 tel que présenté par le Maire.

S'agissant de la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher, Jean LEMARIÉ maintient qu'elle n'est pas réalisée sur l'initiative de la commune et que c'est une opération complètement privée.

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, estime que pour un tel projet d'urbanisation de notre commune, nous devons prendre notre temps car nous pouvons constater les résultats très peu satisfaisants qu'enregistrent les communes qui ont pris des décisions plus hâtives en ce domaine. En ce qui concerne notre commune, la décision définitive interviendra dans quelques semaines. Il rappelle en outre que la commune ne possède pas la maîtrise foncière des terrains concernés.

Quant aux travaux réalisés depuis le début du présent mandat, si Jean LEMARIÉ affirme que nous ne faisons que du « rattrapage », Jean-Paul DAUNOU tient à rappeler quand même que nous avons remis aux normes les écoles, l'église, les équipements sportifs et l'ancien presbytère. Au sujet du terrain de sports, il faut se rappeler qu'il n'y avait au départ qu'un seul terrain de foot. S'agissant du débordement de la nappe phréatique, nous avons créé des puits de décharge qui régulent bien ce phénomène de débordement. Le Manoir, lui, a été réhabilité, le Parc de l'Odon équipé. Une première tranche d'enfouissement des réseaux a été réalisée, une seconde le sera en 2007. Et tout cela avec un budget qui, au départ, était difficile à élaborer et qui, en 2007, permet d'importants investissements sans augmenter les taux d'imposition.

Alain CAMPBELL est toujours surpris lorsque l'on fait référence à l'état du patrimoine en début du mandat, si les écoles étaient « délabrées » à cette époque, il était bien normal qu'elles fassent l'objet d'une remise en état.

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, rétorque que tout n'était pas négatif dans le mandat précédent car la réhabilitation du Domaine de la Baronnie a coûté très cher et si l'entretien du patrimoine communal a été un peu négligé c'est parce que l'on ne pouvait pas tout faire sauf à augmenter les impôts. Il est impossible de faire de nombreux investissements si l'on ne dégage pas les ressources suffisantes par les recettes qui, à 90 % dans notre commune, sont abondées par les impôts. Il ne regrette pas ce qui a été fait dans le mandat précédent même si tout n'a pu être fait.

Jean-Paul DAUNOU rappelle que sous l'ancien mandat les zones d'activités ont été mises en place et aujourd'hui nous en recueillons les fruits. De même, le mandat actuel travaille sur la construction de 37 ha en zone d'habitat et c'est le prochain mandat qui en bénéficiera.

Au terme de la discussion, la parole est donnée à Madame AUVRAY qui indique que ce budget ne lui pose aucun problème et qu'elle constate la poursuite du désendettement de la commune.

Il est ensuite procédé au vote du budget 2007 qui est adopté par 21 voix pour et 6 contre (celles des Élus de l'opposition).

V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007

Conformément aux propositions du Maire dans le cadre du budget 2007 qui vient d'être approuvé, les taux d'imposition 2006, sont reconduits pour 2007. Ils s'établissent donc ainsi :

- Taux pour la taxe d'habitation	12,31%,
- Taux pour le Foncier Bâti	25,15%
- Taux pour le Foncier Non Bâti	37,66 %

Ces décisions sont adoptées par 21 voix pour et 6 abstentions (*celles des Élus de l'opposition*).

VI - VOTE DES SUBVENTIONS 2007

Les propositions du Maire en ce domaine sont examinées et Daniel SACRÉ note que, si depuis le début du mandat les impôts à Bretteville ont augmenté de 25 %, les subventions, elles, ont augmenté de presque 60 %.

Marcel ALLAIN, pour sa part, constate que la subvention proposée pour le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la commune, est inchangée depuis 2003. Ce à quoi, Pierre ESTRADÉ répond que si l'on considère que, par rapport à 2006, le personnel compte 3 Agents de moins pour le même montant de subvention, nous pouvons affirmer qu'elle est en augmentation.

Il est ensuite procédé au vote des subventions 2007 sachant que chaque Conseiller Municipal intéressé à l'une des associations attributaires n'a pas pris part au vote. C'est ainsi, qu'à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide qu'un montant global de 547 060 € sera versé à 32 associations.

VII - AFFAIRES FINANCIERES

A - Demande de subvention près du Conseil Général

Conformément au budget qui vient d'être voté et à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention pour les travaux suivants :

- réparation à l'église pour un montant estimé à	60 000 € HT
- 2 ^{ème} tranche de travaux au gymnase pour	
• montant estimé à	125000€HT
- aménagement des locaux à Galipette pour	
• un montant estimé à	10 500C HT.

B - Demande de subvention près de la Caisse d'Allocations Familiales pour :

- aménagement des locaux à Galipette pour un montant estimé à	10500€HT.
--	-----------

C - Renouvellement d'un crédit de trésorerie

Le Maire informe qu'un crédit de trésorerie près de Dexia/Crédit Local de France, d'un montant de 150 000 €, arrive à échéance au 30/03/2007. Il précise que ce crédit de trésorerie, destiné à faciliter l'exécution du budget, n'a pas été utilisé en 2006 et qu'il en sera vraisemblablement de même en 2007. Toutefois, il serait judicieux de procéder à son renouvellement ne serait-ce que pour faire face aux engagements pris le 5 mars dernier par le Conseil Municipal dans le cadre de son soutien au Comité de Jumelage avec Ouoñck pour la réalisation de la 2^{ème} et dernière tranche de travaux d'adduction d'eau dans la Communauté Rurale de Ouoñck.

En conséquence, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander le renouvellement de ce crédit de trésorerie de 150 000 € près de Dexia/Crédit Local de France pour une durée d'une année.

VIII - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CALVADOS

Pierre ESTRADE signale que l'Agent en charge de l'Urbanisme et de la gestion du service de la restauration scolaire sera en congé de maternité le 23 avril prochain. Après une réorganisation interne en accord avec les Agents en place, seul l'Urbanisme nécessite le recrutement d'un Agent de remplacement à temps incomplet.

Ce service devant être assumé par une personne possédant les connaissances nécessaires, c'est près du Centre de Gestion du Calvados qui a formé des Agents susceptibles de répondre à la demande des Mairies que nous nous sommes adressés. Pour ce faire, une convention doit être conclue avec cette instance.

En conséquence, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Centre de Gestion du Calvados.

IX - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, fait le point sur les opérations d'urbanisme en cours :

- le permis de construire 35 logements au 132, route de Bretagne et 17, avenue du Général Leclerc (*ex-brocante*) a été accordé à Loqi Pays la semaine dernière,
- la réhabilitation de la maison du 3, rue du Viquet dont le permis de construire initial avait fait l'objet d'un recours fin 2006, sera autorisée par délivrance d'un nouveau permis de construire sur un projet modifié qui sera signé très prochainement,
- concernant la préemption de l'immeuble du 52 A, route de Bretagne déléguée à Caen Habitat, les appels d'offres seront lancés d'ici quelques semaines pour la construction de 5 logements sociaux, l'achèvement des travaux étant programmé fin 2008.

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, précise que :

- les travaux d'extension de l'école maternelle pour réalisation de dortoirs supplémentaires sont en cours, 4- le plateau surélevé de la route de Bretagne permettant le passage de la piste cyclable en traversée de la route de Bretagne à l'entrée Ouest de la commune, a été modifié. Le marquage au sol devrait suivre, 4. la communauté d'agglomération procède actuellement au déplacement de la station de relèvement de la ruelle Notre Dame.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, informe que la Préfecture a donné un avis défavorable à la dérogation au repos dominical sollicitée par Joly Môm qui a l'intention de déposer un recours à rencontre de cette décision. Il précise que cette entreprise a été mise en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce le 15 mars.

Pierre ESTRADE, Maire,

- demande aux Conseillers Municipaux, disponibles les 22/04 et 06/05, de se rapprocher des services administratifs pour tenir les permanences aux bureaux de vote pour les élections présidentielles. Il précise que la commune comporte 3 210 électeurs,
- informe que, conformément à l'obligation faite aux communes par une récente législation, il remettra, samedi 31/03 à 11 h 30, aux électeurs ayant atteint l'âge de 18 ans depuis le 01/03/2006 leur 1^{ère} carte électorale au cours d'une « cérémonie de citoyenneté »,
- il donne alors des informations sur le vote par procuration qui, désormais, doit être demandé soit au commissariat de Police de la rue des Jacobins à Caen, soit près du Tribunal d'Instance. Daniel SACRÉ exprime son sentiment quant à ces démarches qui n'incitent pas les électeurs absents à accomplir leur devoir électoral alors qu'il serait si facile de les faire dans les Mairies. Tout renseignement complémentaire sur cette démarche figure sur le site Internet de la commune « brettevillesurodon.fr ».

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- les quelques places encore disponibles pour les stages multisports des vacances de Pâques,
- les propos du Président de Caen la Mer lors de la cérémonie de remise des clés de l'aéroport de Caen Carpiquet quant à l'allongement des pistes,
- la construction de la branche Nord d'eau potable permettant de desservir BLAINVILLE, BENOUVILLE et OUISTREHAM, réalisée par le Syndicat d'Eau et celle, réalisée par la communauté d'agglomération, de la canalisation d'assainissement qui partant de LION SUR MER, passe par SAINT AUBIN D'ARQUENAY et BLAINVILLE pour arriver à la station d'épuration du nouveau monde à MONDEVILLE,
- les articles pour le bulletin municipal à paraître en juin qui sont à fournir pour le 20 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.